

6280-27
PN 7771-662
13N 53209

COMPTES-RENDUS DU SEMINAIRE SUR L'AGROFORESTERIE AU SAHEL

(Niamey, Niger, du 23 Mai au 11 Juin 1983)

VOL. 1: SYLLABUS
et Documents d'Appui

CILSS/CLUB DU SAHEL
AID, Washington, D.C.

Projet AID: ETMA
(698-0427)

Contr. No. AFR/C 1697

By: South East Consortium
for International Development
400 Eastowne Dr.
Chapel Hill, N.C. 27514
USA

COMPTES-RENDUS DU SEMINAIRE SUR L'AGROFORESTERIE

AU SAHEL

(NIAMEY, NIGER, DU 23 MAI AU 11 JUIN 1983)

VOL. I: SYLLABUS
ET DOCUMENTS D'APPUI

CILSS/CLUB DU SAHEL
AID, WASHINGTON D.C.

PROJET AID: ETMA
(698-0427)
CONTR.NO. AFR/C 1697

BY: SOUTH EAST CONSORTIUM
FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
400 EASTOWNE DR.
CHAPEL HILL N.C. 27514
USA

VOLUME I

<u>TABLE DES MATIERES</u>	PAGE
INTRODUCTION	3
LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE (REPRESENTANTS DES PAYS SAHELIENS)	4/5
LISTE DES PARTICIPANTS (ANIMATEURS ET OBSERVATEURS)	6/7
I TERMES DE REFERENCE DU SYLLABUS	8
1 ^o LES BESOINS DE LA FORMATION EN AGROFORESTERIE	8
2 ^o OBJECTIFS DE LA FORMATION	9
3 ^o PROFIL ET NIVEAU DES CADRES A FORMER	9
4 ^o CONTENU DE LA FORMATION	9
5 ^o FILIERES DE FORMATION	10
6 ^o MOYENS A METTRE EN OEUVRE	11
II SYLLABUS	12
A INTRODUCTION	13
B CONTENU DE LA FORMATION	14
C FILIERES DE FORMATION EN AGROFORESTERIE	17
D MOYENS A METTRE EN OEUVRE	18
TABLEAU	19
III BILAN DE L'AGROFORESTERIE AU SAHEL	20
A DEFINITION DU CONCEPT DE L'AGROFORESTERIE	20
B BILAN DES ACTIONS	21
C ORIENTATIONS	28
IV LA VULGARISATION AU MILIEU RURAL	30
V ELEMENTS D'APPLICATION DANS L'AGROFORESTERIE AU SAHEL	34
VI LA LEGISLATION FORESTIERE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE	37
A L'EXPOSE	37
B CONCLUSIONS DES DEBATS	41
VII SYNTHESE DU SEMINAIRE	44
A RAPPEL DE LA DEMARCHE ADOPTEE	44
B RESULTATS DES DIFFERENTS TRAVAUX	45

C	PROPOSITIONS CONCRETES POUR LA DEFINITION DES TACHES FUTURES	47
	TABLEAU 1	48
	TABLEAU 2	49
VIII	RECOMMANDATIONS	50
IX	COMMUNIQUE FINAL	52

Il existe un deuxième volume. Volume II contient un ensemble de résumés des sujets traités au séminaire. Les titres sont les suivants:

Utilisation des espaces ruraux, J. D. Keita

Desertification: Bilan programme forestier, CILSS/CLUB, F. Weber

Ecologie - Biogéographie du Sahel, C. Wane

L'agroforesterie au Sahel, Mantoro Martin

La formation forestière au Sahel, Amadou C. Sey et Sheriff B. Jallow

Compte rendu de tournée du séminaire, Amadou N'Diaye

Annexe: Message du Secrétaire Exécutif du CILSS

Liste des participants

P R E F A C E

Les constatations relevées des conclusions des bilans-programmes forestiers des pays du Sahel dénotent d'une insuffisance notoire des programmes actuels face aux besoins croissants en produits forestiers et à la désertification galopante.

Cette évolution est le produit de politiques forestières dont l'essentiel des activités reposent sur les investissements gérés en vase clos par le service forestier et par l'inadéquation des mesures d'incitation législatives, administratives et techniques en direction des principaux intéressés à l'environnement rural, c'est-à-dire les populations.

Le concept de la foresterie ne peut être assimilé à quelques domaines classés ou aux codes de gestion de la nature si effectivement au Sahel plus que partout ailleurs, la fragilité des écosystèmes naturels, la faible productivité et le poids des pressions sur les ressources constituent des données de base pour la définition des orientations et d'une politique forestière dynamique et participée.

L'agro-foresterie qui est à la fois une forme traditionnelle et une forme moderne de gestion des espaces ruraux a l'avantage de concilier les objectifs multiples que le monde rural attend de son environnement naturel. Ainsi, grâce à cette approche des problèmes environnementaux, les productions pastorales, agricoles et forestières peuvent s'interpénétrer harmonieusement sur la toile de fond d'un équilibre écologique restauré et entretenu.

Le CILSS dont les objectifs assignés par ses fondateurs sont l'autosuffisance alimentaire et la lutte contre la désertification, ne pourrait manquer de concevoir et d'aider à appliquer une telle politique tant elle s'identifie justement à ses objectifs.

La suite à donner à cette première initiative qui a défini l'agroforesterie au Sahel et en a examiné les approches et le contenu, sera de modeler et d'utiliser, par nos institutions nationales de formation, le syllabus conçu par le séminaire.

Voilà, ce à quoi le CILSS convie ses Etats membres.

L'appui dont a bénéficié le CILSS lors de la conception de ce projet et pour sa mise en oeuvre a été principalement reçu de:

- L'USAID pour le financement
- L'ETMA/SECID pour l'organisation matérielle
- La FAO pour l'encadrement
- L'ICRAF pour l'encadrement
- CARE-NIGER pour l'encadrement
- EURO-ACTION pour l'encadrement
- Coopération Technique Suisse pour l'encadrement

La République du Niger pays hôte a largement fait bénéficier le projet de l'assistance matérielle et technique nécessaire à sa réussite.

Enfin, les Etats membres en fournissant des encadreurs, animateurs et des participants ont largement contribué à la conception de cet important outil que constituent les résultats de ce séminaire.

Nous espérons que le maximum de bénéfice sera tiré de cette politique d'orientation complémentaire aux méthodes habituelles d'intervention des forestiers sahéliens.

Le Secrétaire Exécutif

SECK MAME N'DIACK

I N T R O D U C T I O N

Le séminaire sur l'agroforesterie, organisé par l'équipe Ecologie Forêt du CILSS, a été financé par l'USAID dans le cadre de son projet régional "Encadrement et aménagement de l'environnement en Afrique" (ETMA).

Le 23 mai 1983, 21 participants de sept pays sahéliens se sont rendus à Niamey avec plusieurs animateurs et observateurs des organisations internationales (FAO, ICRAF, Banque mondiale) et bilatérales pour participer à la conférence qui durait jusqu'au 11 juin 1983.

Le but du séminaire: L'élaboration d'une filière de formation en agroforesterie, a été abordé en quatre phases, suivi à la fin d'une analyse de la situation et des discussions, ainsi que de la rédaction d'un syllabus.

Les procédures du séminaire ont été récapitulées en deux volumes:

- Vol. I SYLLABUS et documents d'appui
- Vol. II Documents supplémentaires

Volume I contient le syllabus, les termes de référence élaborés par le séminaire pour le groupe de rédaction, ainsi que des résumés pertinents servant de base ou de point de repère à l'élaboration du syllabus.

Volume II rassemble plusieurs documents bien importants à l'introduction au Sahel d'un concepte agroforestier moderne et implique des sujets techniques, scientifiques, administratives et socio-économiques.

Le séminaire recommande de réviser les programmes de formation, de préparer les agents techniques du développement rural pour des nouvelles techniques agroforestières, de procéder à l'introduction de ce syllabus et d'organiser des stages de recyclage pour tous les agents travaillant en milieu rural.

En plus, le séminaire recommande au CILSS d'encourager les Etats-membres de suivre et favoriser une politique agroforestière, de soutenir les agences de coopération et les pays du CILSS dans un développement social, économique et écologique équilibré et de soumettre une résolution du Conseil des Ministres sur l'introduction du syllabus élaboré lors de ce séminaire.

FRED R. WEBER

SECID

LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE - REPRESENTANTS DES PAYS SAHELIENS

<u>NOM</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>ORGANISATION</u>	<u>FONCTION</u>
<u>GAMBIE</u>			
SHERIF B. JALLOW	Forestry department 5, Marina Parade Banjul	Forestry department	Forest Asst. in ch. of forestry activit in URD + MID provin
AMADOU O. SEY	Forestry department 5, Marina Parade Banjul	Forestry department	Supervisor of fores
<u>HAUTE-VOLTA</u>			
KONDE BENAJAMIN	B.P. 2736, Ouagadougou	Unité bois de village	Contrôleur des Eaux Forêts
MANTORO MARTIN	Ministère du Transport, de l'Environnement et Tourisme, Ouagadougou	Ministère du Trans- port, de l'Environne- ment et Tourisme, Ouagadougou	Chef d'Inspection forestière de la Volta-Noire, Dedoug
SOME CHRISTOPHE	B.P.1105, Bobo-Bioulasso	Ecole Forestière de Dinderesso	Enseignant
ZONGO ALFRED	B.P.7044, Ouagadougou	Ingénieur Eaux et Forêts	Chef de Service du Reboisement
<u>MALI</u>			
DOLO AKOUGNON	Centre de formation pratique forestier de N'Tabocoro	Centre de formation pratique forestier de N'Tabocoro	Directeur des Etude Inénieur Eaux et Forêts
SOUMANO KAMBA	Cantonnement forestier de Sikasso	Cantonnement forestier de Sikasso	
SOUMEYLOU ABDOU	B.P. 6, Koulikoro	Institut Polytechnique Rural de Katibogou	Directeur des Etude
<u>NIGER</u>			
ABBA MOHAMADOU	B.P. 223, Niamey	Direction de l'Agri- culture, Niamey	Ingénieur Agronome Chef de division de Etudes et Documenta tion
ALIO HAMIDIL	B.P. 578, Niamey	Direction des Forêts et de la Faune, Ny	Ingénieur Forestier
GADO ROB. ALICHINA	B.P. 86, Tahoua	Service Départemental Eaux et Forêts- Tahoua	Chef de Service

ABOUBACAR ISSA	B.P. 448, Niamey	Service Départemental Eaux et Forêts de Dosso	Chef de Service
ANADA TIEGA	B.P. 252, Niamey	I.P.D.R. Kolo	Directeur des Etudes
<u>SENEGAL</u>			
IBRAHIMA BA	B.P. 5, Zinguinchor Sénégal	Ecole des Eaux et Forêts	Professeur de Sylvi- culture et de Bota- nique
AMADOU NDIAYE	Parc Forestier de Hann B.P. 1831, Dakar	Direction Eaux et Forêts	Chef de la Division Sylviculture et Reboisement
BOCAR SALL	B.P. 309, Kaolack	Direction des Eaux et Forêts	Inspecteur Régional
<u>TSCHAD</u>			
DODIH KEMTOBAYE	B.P. 624 - N'Djamena	Direction	Directeur du (Sarh)
KOUMBAYE BELYO	B.P. 447 - N'Djaména	Direction des Eaux	Inspecteur Itinérant des Eaux et Forêts
MASRANGAH DONADJI	Inspection Forestière		Inspecteur des Eaux et Forêts
<u>MAURITANIE</u>			
DAHMOUD MARZOUG	B.P. 170 Nouakchott/Mauritanie	Direction de la pro- tection de la nature	Chef de service de la programmation des études et de la formation

LISTE DES PARTICIPANTS

ANIMATEURS ET OBSERVATEURS

<u>NOM</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>ORGANISATION</u>	<u>FONCTION</u>
JEAN CLEMENT	B.P. 10.225 Niamey	Projet Forestier Niger, IDA/CCE/FAC	Conseiller technique
LASSANA COULIBALI	B.P. 7049 Ouagadougou	Unité Ecologie Forêts/ CILSS	Expert Forestier
JULIEN ENGEL	B.P. 1712 Abidjan 01	South East Consortium for International Development	Représentant Régional ETMA/WA
MARILYN W. HOSKINS	Participatory Development Program, Dpt. of Sociology, Virginia Tech., Blacksburg VA 24061, U.S.A.	Participatory Development Program, Department of Sociology	Sociologue, Spécialiste en animation rurale et foresterie communale
JONATHAN HOOPER	B.P. 137 Ouagadougou	Euro-Action, Accord	Directeur Projet Euraction, Kaya
ZOUNGRANA ISSIAKA	B.P. 7021 Ouagadougou	Département Eaux et	Assistant à l'Université de Ouagadougou
J.D. KEITA	B.P. 1628 Accra	F.A.O./U.N.	Regional Forestry Officer for Africa
AMOUL KINNI	Niamey	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, Niamey	Directeur de Forêts et de la Faune
RICHARD LABELLE	B.P. 35677 Nairobi-Kenya	ICRAF/CRDI	Coordinateur de la division Programme et Documentation
MAMADOU MAMANE	B.P. 12520 Niamey	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, Niamey	Directeur du Projet Planification et Utilisation des Sols et Forêts (P.U.S.F.)
KALIFA SANOGO	Ministère de l'Agriculture, Bamako		Conseiller technique
JEAN-MARIE SAMYN	B.P. 578 Ouagadougou	Coopération Technique Suisse	Responsable du Projet "Bois de Village"
JAMES THOMSON	Associates for Rural Development Burlington VT, U.S.A.	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, Niamey	Consultant en Matière de Structures Sociales, Niamey

GEORGE TAYLOR	B.P. 34 Bamako - Mali	USAID/Bureau Régional de Planification du Sahel	Conseiller Techniqu
CLEMENTINE WANE	18, Rue Kléber B.P. 3948 Dakar - Senegal	Direction Eaux et Forêts Dakar	Chef de la Divisic des Etudes et de la Planification
FRED WEBER	5797 Bogart Boise, Idaho 83 703, U.S.A.	South East Consortium Int'l Development (SECID)	Consultant
FRANK BRECHIN	B.P. 10155 Niamey, Niger	CARE - NIGER	Directeur
DON ATKINSON- ADAMS	B.P. 10155 Niamey, Niger	CARE - NIGER	Forestier
AMADOU N'TRINGY MAIGA	B.P. 10155 Niamey, Niger	CARE - NIGER	Technicien Fo- restier

I TERMES DE REFERENCE DU SYLLABUS

Le groupe chargé d'élaborer les termes de référence du syllabus de formation en agroforesterie, après débat et discussion sur la marche à suivre afin d'aboutir à l'objectif susvisé, suggère que le syllabus à rédiger doit répondre à certains critères, tout d'abord la clarté, la précision et la concision. Pour faire cela, à ce stade, il ne peut pas aborder dans le détail les programmes d'enseignement, laissant ainsi le soin aux différentes écoles de formation l'initiative de les approfondir et de les adapter en fonction des impératifs, des besoins et des réalités spécifiques des pays respectifs. Mais aussi à certaines questions qui constitueront l'ossature du contenu de ce syllabus. A ces fins, il doit être élaboré suivant le schéma ci-après.

1° / Les besoins de la formation en agroforesterie

En analysant la situation actuelle de formation en foresterie au Sahel, il ressort sans ambiguïté que celle-ci comporte des insuffisances et des lacunes: En effet, les forestiers, dont les études ont porté sur la gestion des forêts denses et l'utilisation des bois, ont été formés dans un esprit très éloigné de celui des agronomes, spécialisés souvent dans les cultures industrielles, et des vétérinaires, préoccupés surtout par les questions d'élevage. C'est pourquoi, du point de vue de l'agroforesterie, le besoin d'un nouveau type d'agent ayant une vision globale de la situation du monde rural, au sein duquel trois activités principales interfèrent (la foresterie, l'élevage, l'agriculture), s'est fait sentir. Il convient alors de signaler que les services forestiers avaient et continuent d'avoir pour principale tâche la répression des délits forestiers, le recouvrement des redevances et taxes, même si, çà et là, quelques actions ponctuelles de reboisement ont été entreprises.

2° / Objectifs de la formation

Ils sont de plusieurs ordres, à la fois techniques, socio-économiques, scientifiques, la liste étant exhaustive mais non limitative. La formation en agroforesterie doit mener à une meilleure utilisation des terres, c'est-à-dire à l'obtention à la fois d'une productivité maximale et d'une stabilité écologique à long terme. Ainsi, on pourra espérer atteindre les objectifs primordiaux visés, l'auto-suffisance alimentaire et l'arrêt ou l'atténuation de la désertification. Pour cela, il faut avant tout faire participer les communautés rurales au processus de développement, écouter attentivement la façon dont elles-mêmes perçoivent les problèmes. Leur coopération est une condition sine qua non.

3° / Profil et niveau des cadres à former

Il a été convenu et décidé que cette formation s'adresse, dans un premier temps, aux cadres moyens des Eaux et Forêts (Conseillers, Ingénieurs des travaux, Contrôleurs, Adjointes techniques), lesquels servent de courroie de transmission entre ceux qui sont chargés de la conception et ceux qui sont chargés de l'exécution. Cela ne signifie pas que l'on veuille s'arrêter à cette catégorie professionnelle, mais d'autres alternatives se présentent, notamment Ingénieur de travaux agricoles, Ingénieur des travaux d'élevage. Les agents susvisés doivent être spécialistes dans certains domaines, tout en ayant l'ouverture d'esprit nécessaire pour envisager les problèmes d'une façon globale, mais aussi aptes à s'adapter au milieu dans lequel ils sont appelés à évoluer.

4° / Contenu de la formation

Partant du profil et du niveau des cadres préalablement définis, il sera impérieux de faire une description sommaire des disciplines à enseigner, afin de faire acquérir à l'agent la formation requise, ainsi que l'objectif (ou les objectifs) visé(s) par l'enseignement de chaque discipline. Il ne s'agira pas, à ce stade, d'entrer dans les détails des cours en précisant les chapitres et les horaires, cette tâche doit être laissée à l'initiative de chaque pays qui en décidera. Néanmoins, un accent particulier doit être mis sur l'aspect pratique

de la formation en agroforesterie. Il importe d'introduire dans l'enseignement l'idée d'approche globale et intégrée. Ceux qui se destinent à une carrière agricole doivent connaître les multiples fonctions des plantes légumineuses. Ceux qui s'orientent vers les aménagements pastoraux ne doivent pas entendre parler seulement de la valeur nutritive des différents types de fourrage, arborescent et herbacé, mais aussi étudier les variations qualitatives et quantitatives de cette production de fourrage, en fonction de l'espacement des arbres. Ils doivent aussi se familiariser avec les méthodes sylvicoles les mieux adaptées aux diverses espèces d'arbres dans leur environnement naturel. S'agissant maintenant de forestiers, une importance doit être accordée à l'étude des arbres isolés et à leur rôle écologique. Ils doivent avoir des cours sur la valeur nutritive des différents types de fourrages arborescents et sur les méthodes de récoltes appropriées, l'accent doit être mis aussi sur les brise-vents. L'idéal serait que tous les intéressés reçoivent une solide formation de base, avant de se spécialiser dans les différentes branches (foresterie, agriculture, élevage).

5^o / Filières de formation

Une définition et une analyse des différentes filières possibles pour assurer la formation en agroforesterie sont nécessaires. Il ressort que deux filières se présentent à nous, permettant de mener vers une formation agroforestière. Il s'agit de la formation d'élèves devant conduire à leur spécialisation, avec un élargissement des programmes actuels des différentes disciplines (foresterie, élevage, agriculture).

Le recyclage des agents de service, lequel leur permettra de mieux appréhender cette approche globale et intégrer qui leur fait défaut.

Il convient d'ajouter à cela la formation des paysans, qui doit être développée, afin que ces derniers puissent coopérer de façon constructive et participer d'une manière enthousiaste à la gestion de l'environnement.

6^o / Moyens à mettre en oeuvre

Il s'agit, dans cet ordre d'idées, de dégager, pour chaque filière, les moyens à mettre en oeuvre, tant humains, matériels que financiers. Force est de constater qu'il y a un désintéressement notoire vis-à-vis de la fonction enseignante, les formateurs étant, la plupart du temps, mal rémunérés (parfois même l'affectation à ce poste se fait par mesure disciplinaire, en tout cas, le plus souvent sans le consentement de l'individu). Cette situation porte préjudice à la qualité de l'enseignement car, n'étant ni motivé ni stimulé, l'enseignant n'apporte aucune innovation dans le contenu des cours, malgré les progrès accomplis dans plusieurs domaines.

Partant de la nécessité d'une formation agroforestière plus adéquate, un accent particulier doit être mis sur la revalorisation de la profession, tant en qualité qu'en quantité. Pour mieux s'acquitter de sa tâche, le formateur doit posséder un certain nombre de moyens matériels lui permettant d'illustrer et d'étoffer son programme, parfois ambitieux, notamment audio-visuels, logistiques, laboratoires, équipes. Ceci ne va pas sans la nécessité de moyens financiers, lesquels doivent être disponibles, flexibles, pour répondre à toute situation.

II SYLLABUS

A INTRODUCTION

Le syllabus a pour objet de donner une base de réflexion et de travail au CILSS et à ses Etats-membres pour la mise en oeuvre d'une formation appropriée en agroforesterie. Ce syllabus n'est donc pas une fin en soi et devrait pouvoir rapidement aboutir à la mise à la disposition des différents pays des cadres capables de promouvoir le développement de l'agroforesterie. Le présent syllabus sera adapté par chaque pays, en fonction de ses impératifs, de ses besoins et de ses réalités spécifiques. C'est pourquoi il sera autant que possible clair, précis et concis. Les propositions de programmes de formation n'entreront pas dans le détail; cependant, on donnera un aperçu suffisamment élaboré des disciplines à enseigner et de leurs objectifs.

1° / Le besoin de la formation en agroforesterie

Pendant longtemps et, dans une large mesure, jusqu'à présent, le forestier sahé-lilien, de par sa formation, s'est préoccupé essentiellement des tâches de reboisement classique et de répression des délits forestiers. Les efforts actuels et futurs déployés pour le développement de l'agroforesterie ne pourront, cela est certain, avoir d'impacts réels sur le milieu rural que s'ils s'intègrent dans un cadre global, incluant une formation adéquate des techniciens chargés de leur mise en oeuvre, une intégration réelle au niveau de ces techniciens des activités de développement, se traduisant sur le terrain par une participation effective et consciente des populations rurales à la gestion de l'espace rural.

Pour faire cela, un nouveau type de cadre forestier, capable d'intégrer pleinement le milieu rural dans sa globalité, s'avère indispensable.

Cette participation est absolument nécessaire pour atteindre l'auto-suffisance alimentaire et pour lutter contre la désertification, objectifs majeurs du CILSS.

2° / Les objectifs de la formation

Les objectifs visés sont de plusieurs ordres, à la fois technique, socio-économique et scientifique. Il s'agit de donner à l'agent forestier (et plus tard ou en même temps aux autres agents de développement rural) une formation lui permettant de percevoir le milieu rural, de l'analyser et d'y agir comme une entité écologique complexe et intégrée; en particulier, lui donner une formation qui lui permette d'intégrer l'arbre dans les systèmes de productions rurales, avec le consentement, le concours et la participation des communautés rurales, en fonction des vocations écologiques.

La formation en agroforesterie doit donc mener vers une meilleure utilisation des terres, c'est-à-dire l'obtention, à la fois d'une productivité optimale et d'une stabilité écologique à long terme. Pour cette raison, il faudra que la formation soit non seulement scientifique et technique, mais aussi et surtout pratique.

La formation en agroforesterie, par l'introduction de disciplines sociologiques sensu lato, devra viser également, à terme, la révision des codes forestiers en vigueur, afin de responsabiliser davantage les populations rurales dans la gestion de l'environnement.

3° / Profil et niveau de la formation

La formation s'adressera dans un premier temps aux cadres moyens du développement rural (adjoints techniques, conseillers, ingénieurs des travaux, contrôleurs, etc.).

Le cadre formé devra être:

- un homme du terrain, bien formé techniquement
- un agent ayant une connaissance scientifique et technique parfaitement maîtrisée et une vision globale et intégrée du milieu rural
- un agent ayant une bonne connaissance des communautés rurales auxquelles il s'adresse (us et coutumes, structures sociales, préoccupations socio-économiques)
- un agent qui sache adapter ses actions aux besoins multiples et contradictoires des populations rurales
- un animateur-vulgarisateur ayant les aptitudes pour s'intégrer dans le milieu social (langue de la communauté), éducateur et non répressif, etc.

B CONTENU DE LA FORMATION

1 Cas des cadres forestiers moyens

Les connaissances techniques classiques sont supposées déjà maîtrisées dans le cadre des formations classiques actuelles, notamment les cours sur les pépinières (choix des emplacements, taille, espèces, entretien, etc.) et la plantation des arbres (choix des essences, du terrain, plantation, survie, etc.) Ceci étant, une série de disciplines complémentaires devra être insérée dans les programmes. Une très grande attention sera accordée aux exemples concrets dans tous les cours qui suivent:

a) Sociologie rurale

Ce cours devra permettre aux futurs agents de connaître les structures sociales, les us et coutumes (y compris le droit coutumier) des communautés rurales du pays, afin d'en tenir compte dans leurs interventions.

b) Techniques d'animation et de vulgarisation en milieu rural

Fondé sur la connaissance des structures sociales, des us et coutumes, ce cours aborde les différentes méthodes pédagogiques de sensibilisation d'incitation, d'introduction des idées et techniques nouvelles en milieu rural. Il sera question des facteurs de résistance aux innovations, ainsi que des facteurs de persuasion, pour arriver à la participation et à la responsabilité des populations.

c) Ecologie humaine

Ce cours a pour but essentiel d'étudier les interactions entre le milieu bio-physique et la vie humaine dans les différents écosystèmes, de dégager les contraintes biologiques, physiques et bio-physiques qui s'opposent au développement des anthropobiotopes concernés.

d) Etude des systèmes de production rurale et socio-écologie de l'arbre au Sahel

Il s'agit de dispenser les caractéristiques essentielles des principaux systèmes de production rurale au Sahel, ainsi que les rôles de l'arbre dans la société et dans ces différents systèmes:

- Systèmes agro-sylvicoles
- Systèmes agro-pastoraux
- Systèmes sylvo-pastoraux
- Systèmes agro-sylvo-pastoraux
- Systèmes sylvo-piscicoles
- Systèmes agro-sylvo-piscicoles

e) Aménagement de l'espace rural

Basé sur les cours précédents, celui-ci devra fournir au futur cadre moyen les bases nécessaires à une meilleure gestion des ressources naturelles du territoire. Il devra être le plus possible axé sur des études de cas.

f) Notions d'économie rurale

Il s'agit là de faire acquérir à l'agent les notions élémentaires en économie rurale lui permettant d'établir un bilan d'exploitation (intrants, produits, etc.), dans le but d'aider éventuellement les communautés dans ce domaine.

g) Notions d'agronomie

L'agent forestier devra avoir un minimum de connaissances en agronomie générale et spéciale, pour pouvoir appréhender l'écologie des différentes espèces cultivées dans sa zone d'intervention et les intégrer dans les différents systèmes de production.

h) Notions de zootechnie

Ce cours vise le même objectif que le précédent en matière d'élevage (agrostologie et aménagement pastoral).

Les cours ci-dessus seront complétés par des aides pédagogiques et didactiques (scripto-audio-visuels), des visites sur le terrain et des études de cas (travaux en groupes, autant que possible), complétées par des stages.

2 Cas des autres agents de développement rural

Dans l'hypothèse (souhaitée) où ces agents devront recevoir une formation en agroforesterie, toutes les disciplines citées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un tronc commun avec les agents forestiers, à l'exclusion des notions de zootechnie pour les agents d'élevage, des notions d'agronomie et d'économie rurale pour les agents d'agriculture. Toutefois, il sera nécessaire d'inclure dans le programme de ces deux catégories d'agents des éléments de sylviculture générale (techniques de pépinières et plantations forestières) et DRS/CES.

3. Cas des agents techniques déjà opérationnels

Des stages de recyclage seront organisés où les agents pourront bénéficier d'actualisation de leur connaissance surtout en ce qui concerne les innovations dans les techniques de l'agroforesterie.

Les cours suivants seront également dispensés à eux:

- Sociologie rurale, Technique d'animation et de vulgarisation, Ecologie humaine, Etude des systèmes de production, Aménagement de l'espace rural, Economie rurale.

C FILIERES DE FORMATION EN AGROFORESTERIE

L'analyse des écoles actuelles de formation en foresterie au Sahel montre que, si toutes les disciplines inscrites aux programmes étaient enseignées effectivement, il n'y aurait pas de lacunes dans les connaissances techniques requises. La pénurie d'enseignants a été très souvent évoquée.

Partant de la situation où ces disciplines sont déjà inscrites aux programmes actuels de formation des agents techniques forestiers, deux filières possibles semblent s'offrir :

1) une filière indépendante de formation,

c'est-à-dire une spécialisation des agents techniques après leur formation classique. Dans ce cadre, la formation en agroforesterie pourrait ne pas être dispensée à tous les agents techniques. Dans la mesure où l'on voudrait conférer aux forestiers sahéliens une mentalité nouvelle, allant dans le sens d'une participation effective, consciente et progressive des populations à la gestion de l'espace rural, il serait souhaitable que tous les agents techniques puissent acquérir la formation en agroforesterie. C'est pourquoi la filière suivante semble plus appropriée et peut-être moins coûteuse,

2) élargissement des programmes existants

Cette seconde filière consisterait à insérer dans le curriculum existant les disciplines complémentaires nécessaires pour aboutir au profil du nouvel agent technique animateur-vulgarisateur. Cette insertion peut aussi se faire dans le curriculum des agents techniques d'agriculture et d'élevage.

D MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Si l'on conçoit la formation en agroforesterie comme un élargissement des programmes actuels, de nouveaux investissements en infrastructures ne seront pas nécessaires. Dans cette optique, l'on aura besoin de moyens humains, matériels et financiers.

1) Moyens humains

On aura besoin d'un corps professoral technique mieux armé et motivé, que l'on peut recruter parmi les Ingénieurs des Eaux et Forêts, d'agriculture et d'élevage, et d'un corps professoral complémentaire pour les disciplines sociologiques sensu lato. Ce corps professoral complémentaire sera constitué de vacataires, pour assurer les enseignements qui ne peuvent être confiés aux permanents. Les professeurs concernés s'occuperont soit des aspects théoriques, soit des aspects pratiques des cours.

2) Moyens matériels

Il s'agira surtout d'acquérir des supports didactiques (aides scripto-audio-visuelles. p.ex.) et des véhicules de sortie sur le terrain.

3) Moyens financiers

Cette formation est conçue pour ne pas être coûteuse et tenir compte ainsi des capacités nationales. A part les moyens matériels à acquérir, l'essentiel des dépenses sera surtout pour financer les heures supplémentaires des vacataires, le fonctionnement des véhicules et l'organisation des stages de recyclage pour les anciens déjà sur le terrain.

FORMATIONS FORESTIERES AU SAHEL

NIVEAU	HAUTE-VOLTA	MALI	MAURITANIE	NIGER	SENEGAL	TCHAD
CEPE + 1 an	Ecole forestière de Dindéresso/Préposé des E. et F.		ENFVA - Kaédi Moniteur Economie Rurale			
+ 3 ans						
+ 4 ans						
4 ^e Lycées et Collèges	Agent technique					
BEPC - DEF - DFEM + 1 an		Ecole de Tabacoro CFPF (Niveau 9 ^e fond.)				
+ 2 ans				IPDR - Kolo Agent technique		
+ 3 ans		Agent technique IPR Katibougou	Conducteur Economie Rurale	IPDR - Kolo	ENATEF - Djibélor Agent techn.	
+ 4 ans		Ing. trav. forest.		Conseiller		
BACCALAUREAT + 1 an						
+ 2 ans	Contrôleur E. & F. ISP - Ouaga					
+ 3 ans	Ingénieur des Tech.				ENCR - Bambey Ing. Trav. For.	
+ 4 ans		IPR Katibougou Ing. E. & F.		ESA - Niamey Ing. Tech. For.		
+ 5 ans	Ing. des E. & F.			Ing. E. & F.	INDR - Thiès Ing. E. & F.	

III BILAN DE L'AGROFORESTERIE AU SAHEL

par Madame WANE CLEMENTINE CONDE

PREAMBULE

La présentation générale de l'écologie et la biogéographie du Sahel, du bilan programme forestier du CILSS et du Club du Sahel, de l'utilisation des espèces ruraux, du rôle des produits forestiers dans le système rural et l'introduction au thème de l'agroforesterie, ont été autant de supports à la réflexion sur le bilan de l'agroforesterie au Sahel.

Cette réflexion a été particulièrement nourrie par une définition aussi précise que possible du concept de l'agroforesterie. Elle s'est attachée à analyser le bilan des activités menées jusqu'à présent dans la zone sahélienne tant au niveau traditionnel qu'au niveau des tentatives actuelles de développement rural intégré, conduites par les sociétés et les organismes de développement quel que soit le nom qu'on leur a donné (O.D.R.: Opérations de Développement rural au Mali, ORD: Organismes régionaux de développement en Haute-Volta SODEVAL ou SAED) (Société de Développement et de Vulgarisation agricole ou Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta au Sénégal).

Enfin cette réflexion a abouti à formuler des recommandations quant aux orientations possibles, nécessaires ou souhaitées de l'agroforesterie dans son application.

Le présent rapport tente de faire le point d'une telle démarche.

A DEFINITION DU CONCEPT DE L'AGROFORESTERIE

On a adopté ici, en l'amendant pour l'adapter aux réalités perçues et vécues, la définition proposée par le CIRAF, (Conseil International pour la Recherche Agroforesterie).

Selon cette optique on peut dire que:

"L'Agroforesterie est un terme général englobant les systèmes d'utilisation des terres dans lesquelles des végétaux ligneux perennes (arbres, arbustes, palmiers, bambous) sont délibérément cultivés (plantés ou conservés) sur des

parcelles de terrain, utilisées par ailleurs pour la culture et/ou l'élevage, soit en même temps soit successivement sous forme d'une organisation de l'espace. Dans les systèmes agroforestiers il y a des interactions écologiques, économiques et socio-culturels entre les différents éléments". Mais si une telle définition correspond bien à une norme internationale reconnue par tous, il convient en ce qui concerne nos sociétés sahéliennes, de la compléter et de l'appuyer sur les pratiques traditionnelles qui résultent aussi bien de la perception de l'environnement que de la connaissance des ressources végétales et de leur utilisation ainsi que des modes d'utilisation de l'espace.

Le patrimoine culturel a par ailleurs certainement conféré une réalité à cette perception de l'environnement et des exemples ne manquent pas ça et là à travers le Sahel: ils sont fournis par la toponymie, l'appellation générique vernaculaire de l'arbre etc.

Ainsi, en définitive, à la suite de la définition généralement admise l'on ajoutera que:

"l'Agroforesterie est un système d'utilisation des terres au niveau de l'action du forestier et en milieu rural et qui ne recouvre pas tous les aspects de l'intervention de ce dernier".

En tout état de cause, et à la suite du rapport sur "quelques applications possibles de l'Agroforesterie en Haute Volta" l'on admet que les arguments qui jouent en faveur de l'Agroforesterie sont d'ordre sociaux économique et écologiques.

B BILAN DES ACTIONS

Il a été analysé à la fois à travers les aspects traditionnels des modes d'utilisation de l'espace rural et les interventions récentes de l'administration forestière.

1) Aspects traditionnels de l'agroforesterie

Ils sont multiples et se manifestent sous diverses formes depuis les jachères et les rotations des cultures jusqu'à l'association consciente et volontaire de l'arbre au système agricole et/ou pastoral. Ainsi en fonction des motivations et des actions (des profulations) à l'égard de l'arbre, des types d'associations sont caractérisés et illustrés par des exemples précis.

Les méthodes employées se réfèrent à un certain nombre de critères qui ont été classés par J. Combe et C. Budowski (cf. le rapport précité).

Ces critères sont au nombre de quatre (4):

1er critère: Les types d'associations de productions agricoles.

- Lorsque les arbres sont associés à des cultures annuelles ou pérennes les techniques sont agrosylvicoles,
- Quand l'association est faite avec l'élevage, les techniques sont sylvopastorales,
- Lorsque les 3 éléments sont combinés, les techniques sont agro-sylvo-pastorales

2ème critère: La fonction principale de la composante forestière qui peut répondre soit au critère et production soit à celui de protection.

3ème critère: La distribution spatiale des arbres peut être régulière et caractériser des plantations à écartement fixe entre les cultures ou irrégulière lorsque les arbres forment des bandes ou des rangées.

4ème critère: La durée de l'association peut être temporaire lorsqu'elle n'excède pas la durée d'une rotation (cas des cultures annuelles) ou permanente lorsque l'association dépasse une ou plusieurs rotations de la composante forestière (cas des cultures pérennes ou de l'élevage).

Dans cet ordre d'idées des actions traditionnelles en matière d'agroforesterie ont été recensées, et l'on peut les énumérer brièvement. Il s'agit de manière non exhaustive:

- de la pratique de la jachère telle qu'elle se faisait traditionnellement et qui respectait le système de rotation des cultures ou des pâturages,
- de la conservation volontaire des arbres dans les champs de culture et cela pour diverses raisons d'ordre écologique, économique, alimentaire ou culturel. Les exemples sont multiples en zones sahéliennes comme soudaniennes ou soudano-guinéennes,
- de l'établissement des haies vives de protection des cultures,
- de la création des airs d'ombrage,
- de la pratique de l'élevage associé à la conservation des arbres en particulier dans les savane-parcs,
- de l'aménagement de la végétation ligneuse pour la production fourragère,
- du pâturage aérien des animaux en milieu d'élevage sédentaire,
- de la conservation délibérée des souches des arbres après le défrichement qui procède sans doute d'une intuition agroforestière traditionnelle si l'on en juge par l'usage multiple de ces souches,
- le jardinage pratiqué dans certaines régions (l'Air au Niger) qui fait que l'on conserve certains arbres comme A. albida ou Hyphaene thebaica pour la protection des cultures, la confection des clôtures ou l'alimentation, et ceci sans doute dans une optique d'aménagement sylvo-pastoral.

Ces méthodes d'interventions traditionnelles se sont maintenues en équilibre avec l'utilisation des espaces ruraux tant que l'organisation sociale était stable et ne subissait aucune influence perturbatrice (interne ou exogène).

Progressivement, l'organisation sociale traditionnelle s'est modifiée principalement sous la dynamique de l'évolution historique et démographique. C'est ainsi que l'expansion démographique a ébranlé les structures sociales parfois jusque dans leurs fondements. La colonisation européenne a fini par saper ces fondements. Ses effets sont très bien analysés par le rapport introductif à l'utilisation des espaces ruraux présenté par J.D. Keita F.A.O.

Ils ont engendré entre autres:

- la création des forêts classées où toute activité agricole et pastorale était interdite,
- la multiplication et l'agrandissement des noyaux urbains,
- l'introduction de la culture,
- l'organisation administrative actuelle qui dans bien de cas affaiblit le pouvoir d'intervention des communautés rurales.

On est tenté de dire que ces perturbations ont été si rapides qu'elles n'ont pas laissé le temps aux communautés d'adopter des comportements plus conformes à la sagesse traditionnelle d'utilisation de l'espace.

2) Analyse de l'aspect traditionnel de l'agroforesterie

C'est à la lumière de ces perturbations que l'on a analysé l'aspect traditionnel de l'agroforesterie; il faut y ajouter bien évidemment la dégradation générale de l'environnement due à la sécheresse. Les conséquences des interventions traditionnelles ont été entre autres:

- la disparition des jachères et donc des réserves ligneuses et notamment fourragères,
- une interruption, voire une destruction de la régénération naturelle,
- la régression du parc arboré
- la conversion en certains endroits des agriculteurs en charbonniers ou forestiers, selon la situation,
- des modifications profondes dans la perception de l'environnement et du rôle de l'arbre.

Face à cette situation les administrations forestières sont restées celles dont incombait la responsabilité de la protection, de l'aménagement et de la mise à la disposition des populations, des ressources forestières. Il faut donc constater que les modes d'interventions classiques du forestier ne répondent pas toujours à l'évolution de la foresterie dans les pays du Sahel.

A cela il faut voir sans doute deux raisons principales:

- en premier lieu la demande en ressources forestières de tous ordres (énergétique, bois d'oeuvre, bois de services et artisanats, autres produits forestiers dépassent de loin les disponibilités),
- en second lieu les moyens financiers, humains, matériels et techniques font souvent cruellement défaut.

Ce constat oblige donc à repenser l'action pour mieux l'adapter aux besoins. C'est cela qui sans doute a été l'origine des méthodes actuelles d'intervention selon l'optique du développement rural intégré et des tentatives d'approche agroforestières auxquelles on assiste à travers le "Sahel".

3) L'Agroforesterie moderne

Elle est menée essentiellement sur l'initiative des administrations forestières même si l'on peut constater d'une façon générale que les activités entreprises sont liées à des contingences particulières et pour des raisons souvent d'opportunisme, voire de nature opportuniste. La réduction du coût des plantations et des charges récurrentes sont un des objectifs recherchés.

Les principales activités réalisées jusqu'à présent ont été les suivantes:

AU SENEGAL

- des grands projets de développement forestier et de reboisement. On a recours la plupart du temps à la méthode dite de la taungya ou des grands projets de reboisement en régie (objectif production et/ou protection),
- des reboisements communautaires avec l'assistance technique du service forestier (objectif: production),
- des opérations de régénération assistée de la forêt naturelle. C'est le cas de la Rôneraie, *Borassus aethiopum* dans le Sine-Saloum (objectif: protection),
- des plantations de bois de village menées à petite échelle (objectif: production et protection).

EN HAUTE-VOLTA

- des plantations villageoises pour la production du bois: elles se font en association avec les cultures intercallaires et même en association sylvopastorale; les essences utilisées sont exotiques et/ou locales,
- des plantations villageoises (: sols réservés à la production agricole à base d'essences locales surtout de légumineuses Acacia albida, Parkia biglobosa, Tamarindus indica principalement) l'objectif recherché est la réstauration ou la reconstitution de la savane-parc.
- des plantations pour la production fruitière ou fourragère; les principales essences utilisées sont Mangifera indica, Anacardium occidentale, Psidium guyava, des agrumes diverses, Balanites aegyptiaca, Acacia senegal, Acacia seyal,
- des interventions sur des terrains de brousse soumis à la culture itinérante: amélioration des techniques culturales, mise en place d'un système de rotation des cultures et d'enrichissement des jeunes jachères, mise en défense etc.,
- la méthode taungya en domaine classé de l'Etat.

AU MALI

- des plantations villageoises avec des essences exotiques et/ou locales en association avec des cultures,
- des plantations de haie-vive de protection des cultures.

AU NIGER

- le projet de reboisement en Acacia albida a été cité, son objectif est la protection et la stimulation de la fertilité du sol.

4) Analyse de l'Agroforesterie moderne

Ce bref rappel des tentatives d'approche agroforestière des administrations forestières permet de constater que d'une façon générale l'agroforesterie dans sa forme moderne en est au stade d'essais sinon d'expérimentation dans nos différents pays.

Il ne pouvait en être autrement.

En effet, ce sont les contingences de la sécheresse, du manque de moyens de toute nature, de la raréfaction des ressources végétales, ligneuses et non ligneuses, de la pression constante sur le domaine forestier, qui sont essentiellement à l'origine de la réorientation des interventions des services forestiers dans le milieu rural.

On a cherché à associer davantage les populations aux actions forestières. La plupart des activités menées jusqu'à maintenant doivent être comprises comme des voies et moyens d'intéresser les populations à la "cause forestière". Le résultat, nonobstant les effets de la sécheresse, en est diversement apprécié selon les types d'interventions et selon les pays.

C'est alors que l'on se rend compte progressivement que la composante sociale ou socio-économique doit prendre le pas sur la compétence technique. Ainsi l'approche agroforestière introduit une nouvelle dimension dans la formation du forestier sahélien; il s'agit en définition d'une véritable reconversion des mentalités:

- reconversion de la mentalité de l'agent forestier, qui l'agent verbalisateur (d'où l'image de policier ou gendarme qu'on lui donne), qu'il était davantage doit devenir auprès des populations le conseiller technique, le vulgarisateur, l'encadreur, en un mot le fils du terroir, pour la gestion des ressources naturelles et l'utilisation de l'espace rural,
- reconversion de la mentalité des populations qui doivent sortir de leur réserve habituelle et se sentir responsables de la gestion et de la mise en valeur de leur terroir. En effet, on constate aisément par exemple, l'effort fourni en faveur de l'arbre, est fonction du degré de responsabilité dans la gestion du terroir, le rôle de l'arbre est

d'autant mieux perçu dans l'économie agro-sylvopastorale que la responsabilité exercée dans la gestion du terroir est plus grande.

Aussi est-il nécessaire de mieux définir les bases d'action du développement de l'agroforesterie. Ces bases devraient pouvoir reposer sur une connaissance scientifique et technique parfaitement maîtrisées, une promotion des espèces autrophiles qui doivent devenir les piliers des systèmes agroforestiers, une prise en compte des aspects socio-culturels et traditionnels et enfin une prise en considération des besoins si divers et parfois si contradictoires des populations.

C'est dans cette optique qu'à ce premier stade de l'analyse du bilan de l'agroforesterie au Sahel un certain nombre de recommandations a pu être formulé pour des orientations nécessaires et souhaitées.

C ORIENTATIONS

Pour une meilleure orientation de l'approche agroforestière les considérations suivantes (sans ordre de priorité) doivent pouvoir retenir l'attention:

- la formation des agents d'encadrement doit être repensée: dans l'optique de mieux les préparer aux tâches d'animateurs et de vulgarisateurs. Une formation interdisciplinaire et polyvalente est nécessaire,
- une connaissance scientifique et technique plus approfondie des niveaux d'associations des espèces forestières et espèces agricoles,
- une recherche plus poussée de la participation des populations en les associant davantage à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'action
- une meilleure prise en compte de l'aspect socio-économique et culturel des zones d'interventions,
- une définition précise des objectifs visés en fonction des besoins réels des populations,
- une meilleure coordination des actions menées au niveau des populations,

- une adaptation de la législation forestière aux nouvelles conditions
- une meilleure gestion des jachères,
- l'introduction d'un volet reboisement dans les grands projets agricoles,
- la rentabilisation des produits agroforestiers par l'installation d'usines de traitement,
- en corollaire une meilleure politique de commercialisation et de prix des produits forestiers,
- une diversification de la production des plants par les services forestiers en vue d'intégrer les espèces fruitières et fourragères,
- la mise en place d'une véritable politique agroforestière qui ne soit pas en contradiction avec les autres actions forestières, principalement les plantations du type industriel.

IV LA VULGARISATION AU MILIEU RURAL

Compte-rendu des travaux du Jeudi, 2 juin 1983

Président de Séance: J.D. KEITA
Présentateurs: HOOPER, HOSKINS, THOMSON et WEBER
Rapporteur: KONDE BENJAMIN

Ordre du jour: 1. Les techniques de vulgarisation en milieu rural
2. Les résistances du milieu rural aux innovations
3. Les facteurs incitants du milieu rural

Dans la journée du jeudi, 2 juin 1983, les seminaristes ont eu à aborder le thème de l'Agroforesterie en milieu rural en y apportant des expériences vécues et en decellant les principales tâches du Vulgarisateur dans ce domaine.

C'est ainsi que Monsieur JONATHAN HOOPER, s'inspirant de l'expérience Voltaïque a fait un tour d'horizon de certaines réalisations vécues à l'introduction du projet DRS-CES (Défense et Restauration des Sols/Conservation des Eaux et des Sols) à Kaya. Notamment l'implantation des sites anti-érosifs et retenues d'eau dans cette partie du plateau Mossi. Cette opération, selon Monsieur HOOPER s'est soldée par un échec.

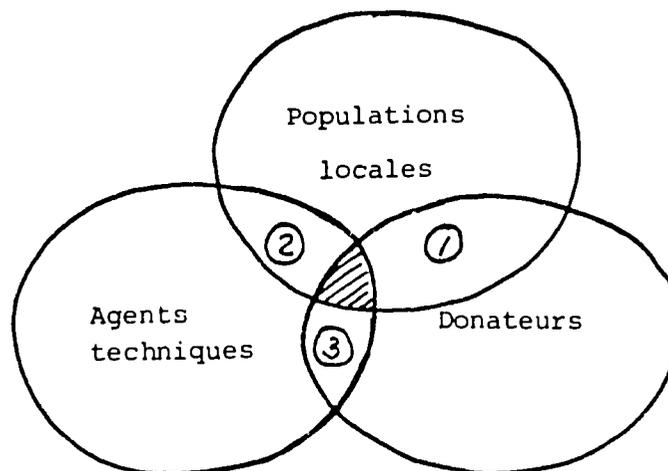
Autre sujet important abordé par HOOPER est l'introduction de techniques assez difficiles pour les populations rurales. Il ressort de ces constatations que pour procéder à une intervention quelconque en milieu rural il faut, comme a démontré Mme HOSKINS:

1. Savoir que le Projet constitue réellement un besoin du milieu rural.
2. Comprendre que les projets ne doivent pas être isolés des activités des populations locales, mais plutôt s'intégrer à une stratégie globale de développement aux niveaux locaux et nationaux et tenir compte des priorités fondamentales dépendant du point de vue de la population locale.
3. Que les projets s'attachent à renforcer la capacité de la population locale elle-même à participer activement à la gestion des ressources forestières.

En d'autres termes, tout projet vers le monde rural doit rencontrer l'agrément et surtout l'adhésion des populations locales. Ceci n'exclut pas les moyens techniques mis en place, la politique gouvernementale, les moyens financiers qui forment donc l'ossature de l'intervention. En général, explique Mme HOSKINS, il y a des buts ou des objectifs différents entre les populations locales, les donateurs et les agents techniques (ou Gouvernement). Pour qu'un projet soit efficace il faut une concordance de ces trois éléments.

C'est alors par un diagramme que Mme HOSKINS a expliqué son idée. Le diagramme comprend trois parties représentant :

- les populations locales
- les agents techniques (Gouvernement)
- les donateurs



A partir de ce diagramme elle a fait l'analyse suivante :

- ① Si le projet intéresse la population locale et le donateur, il a lieu, puisqu'il n'y a pas d'agent d'encadrement, de trouver des ONG (Organismes Non Gouvernementaux) qui peuvent donc réaliser le programme fixé par le projet.

② S'il vient des populations locales et des agents techniques, le problème reste posé car il faut trouver les fonds nécessaires.

On voit ainsi que si l'un des trois éléments fait défaut, le projet peut être remis en cause. A cela il faut ajouter les centres de recherches qui constituent un appui pour la continuation et l'analyse profonde des activités des projets. Poursuivant l'analyse de Mme HOSKINS, Monsieur WEBER a repris l'exemple des échecs du projet de DRS-CES de Yatenga pour montrer que le projet a effectivement intéressé le Gouvernement et les donateurs, mais pas les populations locales ③

Après plusieurs autres exemples il a tiré la conclusion suivante:

"Quand on veut intervenir en milieu rural, il faut tenir compte des contingences du milieu et s'inspirer des expériences passées. Il faut aussi s'assurer de la bonne continuation des actions menées par le projet après le départ du donateur. Enfin, les besoins des populations locales sont essentiels pour la bonne réussite du projet".

Poursuivant l'idée de ses prédécesseurs Mr. THOMSON a posé comme préalable à tout projet la notion de Calcul Individuel Global. Cette notion, explique Mr. THOMSON comporte différents aspects parmi lesquels on peut citer:

les aspects	- techniques
	- économiques
	- financiers
	- juridiques
	- politiques
	- religieux

Pour lui, tout projet a d'abord un aspect technique parce qu'il s'agit d'un ensemble de procédés à vulgariser. Ces procédés doivent tenir compte de

la rentabilité de l'opération (aspect économique) et des moyens mis en place pour réaliser cette opération (aspect financier). Ces deux aspects à eux seuls ne suffisent pas; il faut une politique nationale, des institutions judiciaires, propices à sa réalisation. Le milieu lui-même demande une analyse profonde pour étudier et discerner avec certitude ces différentes structures politiques, administratives, coutumières et religieuses.

Ces différentes interventions sont appuyées par les rapports:

- 1) Projet Euroaction Kaya - DRS-CES

JONATHAN HOOPER

HAUTE - VOLTA

- 2) La dimension Communautaire dans la Conception et la Planification des Programmes forestières pour le Développement des collectivités Rurales

MARILYN W. HOSKINS

VIRGINIA TECH.

(Séminaire FAO/SIDA sur le rôle des forêts dans le développement des collectivités rurales. Kaolack. Sénégal 2 au 20/2/81)

V ELEMENTS D'APPLICATION DANS
L'AGROFORESTERIE AU SAHEL

Le vendredi 3 juin 1983, le point de réflexion portait sur le thème suivant :

L'Agroforesterie au Sahel, Eléments d'application.

Après avoir tous reconnu que la question à se poser en fait était :

Qu'est-ce qu'un vulgarisateur en agroforesterie doit posséder en matière de formation, de vulgarisation et de réglementation?

Le travail se poursuivit en trois équipes, à savoir une équipe pour la formation, une pour la vulgarisation et une pour la réglementation.

Après discussions et amendements, les points suivants ont été dégagés :

Pour une bonne intégration dans toutes les activités destinées à développer le monde rural, l'agroforesterie ne saurait se concevoir et s'exécuter sans la prise en considération des multiples interactions entre les éléments écologiques, économiques et socio-culturels qui caractérisent le milieu d'intervention. A l'heure actuelle, il ne semble pas évident que l'on dispose d'agents suffisamment préparés et motivés pour promouvoir cette intégration. L'analyse de la situation actuelle appelle alors les questions suivantes :

- Quel profil pour l'agroforestier?
- De quels agents dispose-t-on réellement?
- Quelles lacunes relever par rapport au profil souhaité?
- Quelles dispositions prendre pour apporter des correctifs?

Pour un bon profil d'agent agroforestier, une formation globale de base est nécessaire, mais comme on ne peut former des agents capables pour aborder avec la même profondeur les problèmes agricoles, forestiers ou pastoraux, il faut donc des agents d'Agriculture, d'Elevage ou des Eaux et Forêts, mais qui, chacun dans sa spécialité, devront avoir une ouverture suffisante pour s'intégrer, s'associer et soutenir, dans l'esprit d'un véritable travail d'équipe, les actions d'autres partenaires engagés dans le processus du développement global. L'agroforestier devra donc avoir une bonne connaissance du milieu dans lequel il interviendra: connaissance du milieu physique en tant que support de la vulgarisation, connaissance du milieu humain en tant que sujet de la vulgarisation. Connaissant bien le milieu, il devra donc être capable d'adopter des techniques d'approche et d'intervenir dans le milieu, tout en favorisant la participation pleine et consciente des communautés rurales devant prendre elles-mêmes en charge la responsabilité de toutes les actions visant à satisfaire leurs besoins réels. Il faut donc une reconversion de l'agent technique rural en général, pour éviter qu'il reste "cloisonné" par rapport aux autres techniciens et vis-à-vis des populations rurales aux yeux desquelles l'agent forestier, par exemple, n'apparaissait que dans son rôle de conservation et de répression.

Dans certains pays, quelques tentatives de réalisations agroforestières ont été menées par des forestiers; s'il y a eu des échecs, c'est essentiellement dû aux lacunes dans la formation dispensée jusqu'ici,

- méconnaissance du milieu
- formation trop axée dans un seul domaine
- manque d'équilibre entre le contenu scientifique, technique et pratique
- formation des formateurs inadaptée ou faisant même défaut
- pas de recyclage des agents travaillant déjà sur le terrain
- manque de participation des communautés rurales
- difficulté pour le forestier de rendre son rôle répressif compatible avec son rôle de sensibilisation
- manque de certains moyens financiers, matériels et même humains
- etc.

L'harmonisation entre agents agroforestiers et communautés rurales pour un développement intégré devra nécessairement passer aussi par une révision du code forestier, issu du pouvoir colonial qui ne tenait pas grand compte des réalités propres à chaque pays et qui engendrait des sentiments de frustration.

Le nouveau code forestier devra donc tenir compte des besoins des communautés, sans cesse grandissants, et satisfaire au maximum ces besoins.

Quelques dispositions à envisager parmi tant d'autres seraient par exemple :

- mise à la disposition des communautés rurales de certaines parcelles de forêts classées et à exploiter sous forme de système agroforestier,
- révision de certains droits d'usage, pour mieux responsabiliser les communautés dans la gestion de leur terroir
- garantir la propriété des reboisements
- assouplir quelques dispositions pénales
- etc.

Il serait enfin souhaitable de parvenir à une harmonisation des réglementations et à l'établissement d'accords de coopération en matière forestière entre pays voisins au Sahel.

VI LA LEGISLATION FORESTIERE ET LE DEVELOPPEMENT

DE L'AGROFORESTERIE

par: J.D. KEITA

Résumé et compte-rendu par:

Madame WANE CLEMENTINE CONDE

Cet exposé a été suivi d'un long débat au cours duquel plusieurs participants ont apporté leur contribution pour enrichir la réflexion sur le thème proposé. Le résumé de l'exposé ainsi que les principales conclusions auxquelles ont abouti les discussions, sont rapportés par le présent compte rendu.

A L'EXPOSE

Législation forestière et développement de l'agroforesterie

L'analyse du conférencier a porté sur l'origine des codes forestiers dans les pays de l'Afrique Francophone (dont presque tous les pays du C.I.L.S.S.) et les concepts qui ont prévalu pour la confection de ces Codes.

Faisant cela, il a analysé les contraintes et les facteurs favorables à prendre en compte dans le développement de l'agroforesterie.

La quasi totalité des Codes forestiers et documents annexes relatifs à la chasse et à la Pêche est l'oeuvre du colonisateur. Trois concepts fondamentaux ont été pris en considération:

- le concept de domaine réservé
- le concept de la propriété extra-communautaire
- le concept des redevances pour l'exploitation des ressources (forestières, de faune et de pêche).

1) Le concept de Domaine Réservé

L'on a défini et délimité selon cette optique: des forêts classées, des réserves de faune et des réserves de pêche. Deux fonctions principales étaient attachées à ce concept:

- une fonction de couverture forestière, de protection des sols et de l'environnement, de régularisation des cours d'eau,
- une fonction de sauvegarde des écosystèmes menacés.

Ce concept a constitué un des fondements de la législation forestière et un des premiers soucis du législateur colonial. L'avantage qui en découle est son utilité pour les espèces à préserver.

2) Le concept de la Propriété Extra-communautaire

Il est posé comme un corrolaire du premier concept et vient en contradiction avec la notion de la propriété de la terre dans les sociétés traditionnelles d'avant la colonisation.

En effet, dans ces sociétés la propriété de la terre ne se confondait pas avec le pouvoir politique et revenait à la libre gestion des citoyens. Avec la colonisation, le législateur a décrété un système de propriété de l'Etat relatif aux ressources forestières, les communautés indigènes ont ainsi perdu la propriété foncière et la gestion directe des ressources et ont été assujetties à une autorisation préalable sollicitée auprès de l'administration forestière pour exploiter tout ou partie des ressources et ce, sans distinction des lieux d'exploitation, la seule exigence étant le paiement d'une taxe d'exploitation préalable à toute activité; les frontières des communautés ont pour ainsi dire "éclaté" en faveur d'une conception nationale en ce qui concerne l'exploitation des ressources. C'est ainsi que peut s'expliquer le concept des redevances pour l'exploitation des ressources.

3) Le concept des Redevances Forestières

L'exploitation des ressources ainsi déclarées propriétés nationales s'exerce désormais après paiement d'une redevance, notion jusque-là inconnue dans la majorité des communautés. La terre en effet n'avait pas de valeur d'échange et appartenait librement à celui qui la cultivait et seulement pendant la période où elle était exploitée. Les ressources qu'elle portait naturellement comme les fruits, les bois, etc., étaient aussi librement exploitées suivant les règles édictées par la communauté.

En faisant payer une redevance pour exploiter les ressources, l'Etat valorise certes le capital forestier, mais par la même occasion met l'espace à la disposition de qui paie la redevance. Cette législation a heurté les communautés et est à l'origine de la plupart de leurs affrontements avec les forestiers.

En effet, il était nécessaire pour ces derniers de défendre le peu d'espace classé (1% avancé par le conférencier) et pour ce faire l'on a imaginé le système de quota et de limitations des quantités de ressources à exploiter.

Pour les communautés il s'en est suivi un sentiment de frustration et d'impuissance et surtout d'agressivité vis à vis de tous les "exploitants" extérieurs à la communauté; des exemples de conflits de diverses natures ont été cités; il s'agit entre autres:

- dans le delta central du Niger de conflits entre pêcheurs migrants et pêcheurs sédentaires, traditionnellement propriétaires des pêcheries,
- le cas de l'exploitation forestière pour l'énergie domestique a également été cité, en ce qui concerne les permis de coupe autour des grandes villes.

Une autre conséquence de cette législation et des conflits qu'elle a engendrés doit être trouvée dans le manque de respect pour les ressources; ce manque de respect s'est généralisé étant donné que les communautés n'assument plus aucune gestion de ces ressources.

Il en a résulté une exploitation abusive des ressources en poisson en ce qui concerne la pêche, en forêt dans le cas de l'exploitation forestière abusive, en gibier dans le cas de l'exploitation de la faune.

4) L'application des Codes Forestiers

C'est dans un climat social peu favorable que le forestier devait appliquer la législation pendant et après la colonisation:

sentiment de frustration et d'impuissance, mais aussi de méfiance et d'hostilité des communautés, tel peut être décrit ce climat.

Avec les années de sécheresse, dans certains pays, ce climat est en train de faire place à une meilleure compréhension et une meilleure collaboration entre forestiers et populations locales; mais les efforts n'en sont encore qu'au début.

L'on aboutit progressivement à un nouveau concept de foresterie basé sur une plus grande participation des populations à la gestion des ressources forestières.

Pour cette nouvelle foresterie sociale deux propositions sont généralement avancées en ce qui concerne la réforme des Codes Forestiers.

Elles sont relatives à :

- une décodification
- une cristallisation des activités des administrations forestières dans un domaine limité.

Première proposition: une décodification

Selon les défenseurs de cette proposition, il faut remettre les ressources aux populations qui en deviendraient responsables, pour l'aménagement et la gestion. Le rôle de l'Etat, en l'occurrence des administrations forestières, se limiterait à une responsabilité technique dans la gestion.

Si une telle proposition devait être retenue, il faudrait poser la question du "devenir" du domaine réservé de l'Etat.

Son application serait probablement source d'abus, de conflits sociaux et de manque à gagner pour l'Etat.

Deuxième proposition: une cristallisation des activités forestières

dans un domaine limité (aménagement des forêts, sylviculture à l'intérieur du domaine réservé); les autres activités s'exerçant en dehors du domaine réservé: agriculture, élevage, indépendamment du forestier.

Dans le cas où cette proposition serait retenue, le forestier ne pourrait répondre de la gestion des forêts ni de la protection de l'environnement.

Entre ces deux propositions extrêmes, il y a selon le conférencier, place à des moyens termes. Une proposition médiane pourrait consister, a-t-il suggéré à :

- garder le domaine réservé, bien matérialisé, et bien individualisé,
- consolider et mieux équiper les administrations forestières qui seraient servies par des agents forestiers mieux formés et plus compétents.

les forestiers auraient ensuite et alors:

- la mission classique d'aménagement et de gestion des ressources
- une mission nouvelle de promotion de la foresterie rurale, afin de mieux satisfaire les besoins des populations.

Il va s'en suivre une promotion des transferts de technologie aux populations et aux structures sociales sous la responsabilité des forestiers.

En conclusion le conférencier a indiqué les axes selon lesquelles la législation forestière devrait venir en adéquation avec le développement de l'agroforesterie:

Il faut procéder à un changement fondamental de la législation forestière. Le transfert de la propriété et de la gestion des ressources se fera de manière progressive sur la base de l'éducation des populations.

Il faut adapter la formation des forestiers à ces nouvelles exigences. Ceux-ci, plus que les autres acteurs du développement rural, sont les principaux artisans du changement.

Les conclusions essentielles auxquelles ont abouti les discussions sont ci-après résumées.

B CONCLUSIONS DES DEBATS

Les interventions ont été relatives aux différentes propositions mentionnées par le conférencier, les intervenants ayant pris position d'une façon générale pour l'une ou l'autre proposition.

1. En ce qui concerne la première proposition en faveur d'une décodification

Presque tous les intervenants ont manifesté leur inquiétude pour l'application d'une telle proposition. Les arguments avancés sont qu'à l'heure actuelle les communautés qui sont trop fortement déstructurées pour qu'elles puissent assumer immédiatement et correctement la gestion des ressources et leur conservation. Ce serait la voie ouverte à des abus de toutes natures ou égard à la tendance à la "rapacité" qui ne tarderait pas à se mani-

fester chez certaines personnalités peu scrupuleuses mais influentes.

Les arguments favorables s'appuient sur le fait que dans la plupart des pays sahéliens, les forestiers rencontrent beaucoup de difficultés à contrôler l'ensemble du domaine réservé; ce domaine est mal délimité le plus souvent. Aussi est il intéressant de remettre dès maintenant aux populations sahéliennes les ressources; les modalités d'un tel transfert peuvent varier selon les endroits, la responsabilité de la gestion tiendra alors compte des particularités de chaque endroit.

Faute d'une décodification l'on risque à terme d'arriver à une destruction complète des ressources.

En tout état de cause, la conjoncture actuelle milite selon les tenants cette proposition en faveur d'une association plus concrète des populations.

2. Pour la deuxième proposition, à savoir la cristallisation des activités forestières de l'administration dans un domaine limité, les intervenants ont mis en garde contre une spécialisation trop poussée des forestiers qui selon eux ne serait pas favorable au développement de l'agroforesterie.

Le risque d'exclure les autres acteurs du développement rural comme les techniciens de l'agriculture et de l'élevage, limiterait alors l'efficacité de l'agroforesterie. La vision de l'espace et le rôle du forestier selon cette optique ne tiendrait pas suffisamment compte du rôle des agriculteurs et des éleveurs.

Les arguments en faveur de cette proposition sont basés essentiellement sur le fait que les agents forestiers sont les principaux garants de la qualité de l'environnement (gestion des ressources, protection du milieu). En considération de cela, la formation des forestiers doit être solide, de manière qu'une équipe bien formée et bien outillée serve de point de départ à toute approche des populations. Si à ce niveau le service forestier présente une faille, l'approche agroforestière ne saurait être valable.

3. En ce qui concerne la proposition médiane, elle tente de concilier les aspects positifs des deux propositions extrêmes.

Un exemple intéressant a été cité, c'est la révision en cours du code forestier au Sénégal qui est menée par une équipe pluridisciplinaire composée de tous ceux qui interviennent dans le milieu rural.

De cette manière l'on voudrait viser

- à prendre en compte les aspirations des populations
- à les responsabiliser davantage
- à garantir la propriété des boisements communautaires
- à aboutir au partage des revenus entre toutes les couches de la population dès l'instant que cette population participe bénévolement à la protection des ressources (cas des comités de lutte contre les feux de brousse, constitués dans les villages).

Le Code Forestier remanié dans ce sens pourrait alors fournir la base législative indispensable au développement de l'agroforesterie. Par ailleurs l'on a encore insisté sur la responsabilité prépondérante du forestier dont le champ d'action embrasse les aspects liés aux eaux, aux forêts et à la chasse. Pour cela il faut des personnes spécialisées et un bon service forestier pour permettre au forestier de mieux répondre devant la nation, de l'état de l'environnement.

Si sa responsabilité est primordiale, il reste vrai cependant que c'est avec les autres acteurs du développement rural qu'elle devrait s'exercer.

En dehors de ces interventions, l'on a eu à suggérer que les législations s'appuient sur d'autres concepts plus généraux comme le problème d'utilisation des terres, de la vocation et de l'occupation du sol, de la prise en compte des besoins divers et contradictoires des populations.

En fin de compte et à l'issue de l'exposé et des discussions l'on peut dire que tout le monde est d'accord pour que l'on procède à la révision des Codes forestiers dans nos différents pays.

Que la législation doit introduire des innovations en direction du développement de l'agroforesterie, que des changements sont indispensables mais doivent se faire progressivement pour mieux tenir compte de toutes les particularités.

VII SYNTHESE DU SEMINAIRE

A RAPPEL DE LA DEMARCHE ADOPTEE

Le Séminaire sur l'élaboration d'une filière de formation agroforestière au Sahel s'est tenu à Niamey du 23 mai au 7 juin 1983, sous l'égide de l'E.T.M.A. (Environmental Training Management in Africa) et du C.I.L.S.S.

Les participants étaient des "praticiens" du service des Eaux et Forêts des pays membres du CILSS: responsables chargés de la formation, de la vulgarisation, des inspections régionales ou départementales du service des Eaux et Forêts. Un groupe d'animateurs et d'experts ayant une certaine compétence relative au thème du séminaire a apporté son assistance aux participants. Les travaux avaient pour objet:

- a) La révision de la formation des agents techniques forestiers en vue de la mission nouvelle définie par une stratégie d'intervention à formuler. Cette révision se fera en fonction des considérations d'une politique de développement du monde rural dans un contexte environnemental stable et équilibré.
- b) Le bilan de certains projets pilotes ainsi que l'étude des textes législatifs et des dispositions institutionnelles en cours constitueront un cadre d'investigation pour cerner l'approche pédagogique la mieux adaptée à la formation de l'agent agroforestier et pour déterminer les domaines de ses interventions futures.
- c) La formulation de cette nouvelle conception sur ce que devrait être la formation de ces agents, sera présentée par voie d'un syllabus de curriculum modèle. Le projet de curriculum sera l'objet d'un processus de critique et d'adaptation, vu sa modification par le CILSS et les Etats Sahéliens pour application par les institutions de formation d'agents de terrain.

B RESULTATS DES DIFFERENTS TRAVAUX

1. Bilan de l'Agroforesterie au Sahel

Il ressort du bilan de l'agroforesterie, que l'approche agroforestière n'est pas un concept nouveau au Sahel mais qu'elle a besoin d'être repensée pour une meilleure adaptation aux structures socio-économiques et de propriétés foncières présentes.

La définition adoptée pour le concept de l'agroforesterie fait ressortir des notions d'intractions écologiques, économiques et socio-culturels qu'il convient dorénavant de mieux maîtriser.

2. Les études de cas

Une visite sur le terrain a permis d'appréhender de viser quelques exemples d'associations agroforestières en cours de réalisation au Niger.

Mieux que des discussions théoriques, cette visite a permis de constater les aspects positifs de telles associations; elle a aussi permis de déceler les lacunes inévitables.

L'on s'est surtout rendu compte qu'un système agroforestier pour être viable et donner les meilleurs résultats, doit être mis en oeuvre par des personnes, services techniques, communautés rurales, individus, pleinement motivés, conscients de leur responsabilité respective et ayant une connaissance parfaite de toutes les implications induites.

3. Eléments d'applications

La formation en cours, du type classique, est presque exclusivement basée sur les connaissances techniques et scientifiques forestiers. Très peu d'ouverture est faite aux disciplines sociologiques sensu lato, seuls voies et moyens pour préparer les agents à un dialogue fructueux et indispensable avec les populations.

Cela est dû au fait qu'elle ne tient pas suffisamment compte des conditions socio-économiques de l'utilisation de l'espace par les communautés rurales. De nombreuses lacunes ont été dénoncées; elles sont relatives au caractère trop repressif, peu associatifs et peu éducatifs de l'ensemble des Codes Forestiers actuellement en vigueur et ce, vis à vis des populations.

4. Définitions des tâches futures

Le résultat final du séminaire est l'élaboration d'un syllabus de curriculum, son adoption par les Etats membres du CILSS (et les agences internationales de coopération) et son application dans les institutions de formation. L'aboutissement souhaité de tout cela est la réalisation des objectifs qui ont prévalu pour la création même du CILSS à savoir:

- la lutte contre la désertification
- l'auto-suffisance alimentaire.

L'approche agroforestière que l'on cherche à susciter chez les agents du Développement rural et d'abord chez les agents forestiers, est à la fois un moyen et une stratégie d'intervention pour le "redressement de l'équilibre écologique" et le développement social et économique, du monde rural en particulier.

Les actions agroforestières doivent pouvoir être menées par des agents du développement rural polyvalents et bien formés. Elles doivent être appuyées par des législations mieux adaptées à la situation nouvelle, en adéquation avec les besoins et les aspirations des populations et avec la conservation des ressources naturelles. L'on pourra espérer ainsi obtenir et maintenir des systèmes de productions agricoles pastorales et forestières optimales et à rendement soutenu.

Les actions futures, définies selon l'optique agroforestière seront complétées et devant toucher tous les agents du développement rural, en particulier ceux des services forestiers, agricoles, pastoraux et de l'animation rurale.

La formulation du syllabus de curriculum est un moyen sinon un préalable pour garantir le maximum de succès aux programmes d'actions futures.

Mais pour tester sa validité, il est bon que son application concerne d'abord et en premier lieu, les agents forestiers qui sont les principaux garants de l'état de l'environnement. "La flexibilité des cadres supérieurs grâce à leur esprit d'adaptation, d'analyse et d'interprétation, ainsi que l'expérience limitée dans la région de cette nouvelle option dans la politique forestière, font que le niveau choisi est celui des cadres moyens, des hommes de terrain, en vue d'initier cette orientation."

C PROPOSITIONS CONCRETES POUR LA DEFINITION DES TACHES FUTURES

Le tour d'horizon que les séminaristes ont pu faire sur l'évaluation de la situation actuelle tant du point de vue formation des agents que du point de vue structures de productions rurales, sur les possibilités et les contraintes a abouti à l'identification d'activités ponctuelles selon les zones biogéographiques du Sahel. Compte a été également tenu de divers points de vue, notamment

- économique et social
- politique et institution
- technique
- législatif
- le processus d'adoption du syllabus et la formation selon les objectifs
- les orientations
- la stratégie d'intervention et
- les moyens à mettre en oeuvre.

Les propositions sont consignées dans le tableau 1 ci-après.

(cf FRED WEBER)

TABLEAU I

ASPECTS:	OBJECTIFS	ORIENTATIONS	STRATEGIE D'INTERVENTION	MOYENS
POLITIQUES	Conserver ou ré-introduire un milieu rural <u>arboré</u>	Décentralisation du pouvoir de décision conc. l'utilisation des terres. Propriété privée d. arbres plantés, soignés	Encourager la coordination de gestion des terres au niveau local, céder des droits de possession (privés ou communaux) d. arb.	Pour toute intervention du développement, reconnaître, respecter et réserver une place pour les arbres
ECONOMIQUES	Production optimale à rendement soutenu	Satisfaire d'abord les besoins locaux, encourager les marchés et commerce local	Inventaire d. ressources naturelles et besoins, conception des plans d'aménagement d. terres en collaboration avec population. Développer marchés des produits forestiers, encourager commerce local	L'Etat retient le droit d'intervenir (seulement pour garantir le rendement soutenu= tous bénéfices appartiennent à la population
SOCIALES	Améliorer la qualité de vie rurale	Mettre l'accent sur les besoins, aspirations de la population. Bénéfices des autres appartiennent à tout le monde, chaque'un selon ce qu'il a investi	Organiser des comités de gestion locaux à droits universels	Promotion des femmes Alphabétisation, Dev. commun
INSTITUTIONNELS	Développement d'une prise de conscience locale = auto-réglementation	Collaboration gouvernements - population. Mettre sur pied des institutions locales de gestions des ressources naturelles	Par les Sociétés de développement, Communautés rurales	Communautés, village, groupement conçoivent et surveillent l'intégration et l'exploitation rationnelles des arbres
TECHNIQUES	Conservation ou ré-introduction des arbres à la base de l'écologie appliquée	Encourager la conservation et l'exploitation rationnelle des arbres et forêts du niveau local	V o i r T a b l e a u 2	
LEGISLATIFS	Législation à une base économique et sociale	Ré-orientation vers des lois de gestion locale. Abandonner la répression de l'exclusion de la population	Garantie de bénéfice des initiatives privées (locales) en conservation à long terme (propriétés des investissements en arbres)	Voir "Economie"
FORMATION	Formation polyvalente auto-encadrant des paysans	Réforme de la formation technique classique et intégration des services sociaux	Elaboration des notions d'agroforesterie dans les langues nationales	Alphabétisation fonctionnelle moyens audiovisuels adéquats, infrastructure, logistique et moyen de déplacement

LES INTERVENTIONS "AGROFORESTIERES" PRINCIPALES AU SAHEL

TABLEAU 2

			Espèces primaires	secondaires	ACCENT Production (P) Conservation (C) Restauration (R)	Avantages secondaires
1	Ré-végétation des pâturages	100-500	Acacia sénégál Prosopis juliflora	A. raddiana, Bal. aegyptiaca, Commiphora africana etc.	R: Couvert végétal	P: gomme fourrage bois de feu, constr. culture temporaire
2	Fixation des dunes	dessous de 500	Prosopis juliflora Euphorbia balsamifera	A. raddiana, scorpioides, Bal. aegyptiaca	R: Stabilisation de sable	do
3	Arbres dans les cultures maraichères	100-800	Oasis: Dattier, Prosopis juliflora Mares: Prosopis, A. scorpioides, E.camal, Moringa Niayes: Euc. camal, Prosopis juliflora		C: micro-climat, matière organique	P: dattes, fourrages, bois de feu, construction
4	Ré-introduction de l'Acacia albida	300-800	A. albida		C: micro-climat, fixation d'azote, matière organique	P: fourrage (gousses)
5	Brise-vents	250-700	Neem, Euc. camaldulensis A. scorpioides	Prosopis juliflora A. albida	C: réduction évapotranspiration, matière organique	P: bois de feu, perches, produits de cueillette, fourrage
6	Haies-vives	jardins, champs	Prosopis juliflora Ziziphus mauritiaca	A. scorpioides, Parkinsonia acculeata	C: contrôle d'accès d'animaux, matière organique	P: branches, fourrage, cueillette
7	Savane-parcs	600-1200	Néré (600-900) Karite (800-1200)	Borassus (sites particuliers) Baobab, Tamarinier	C: amélioration des sols, voir 4	P: cueillette, produits traditionnels, très valables
8	Bois de villages	500-1000	selon pluviométrie et conditions édaphiques		P: bois de feu/service	P: fourrage, cueillette C: protection des sols bassins, versants
9	Taungya dans les forêts classées	400-1000	Néré, Karité	Baobab, Tamarinier, Prosopis africana, Daniella, Afzelia	P: Cultures agricoles	C: conservation des forêts P: cueillette traditionnelle, bois de feu/ocuvré
10	Bandes de végétation (DRS-CES)	500-1200	Acacia, Prosopis	Combretaceae, végét. naturelle	C: Protection contre l'érosion hydrique Eviter le défichement d.grandes surfaces	P: tous produits forestiers
11	Plantations d'ombrage	100-800	Neem, Prosopis (selon sites)		C: microclimat	P: bois de feu, perches cueillette
12	Reboisement des terres épuisées	350-900	Acacia, Prosopis	Espèces indigènes Leucaena	R: couvert végétal, formation des sols	P: bois, fourrages, cueillette

* = Systèmes traditionnels, ● = Arbres dans l'intérieur des champs de culture

VIII RECOMMANDATIONS

Le séminaire, réuni à Niamey du 23 mai au 7 juin 1983 pour l'élaboration d'une filière de formation agroforestière au Sahel a considéré:

- l'état actuel de la dégradation continuelle de l'environnement et des systèmes de production agricole,
- que l'agroforesterie concerne toutes les interventions dans un milieu rural en vue de développer simultanément l'agriculture et ses supports biologiques, techniques et chimiques par le bénéfice de la pratique d'actions forestières,
- que la lutte contre la désertification et la satisfaction des besoins en ressources ligneuses des centres urbains requièrent encore des efforts soutenus, concertés et complémentaires de la part des services forestiers et des communautés.

Il recommande aux gouvernements des pays du CILSS

Le développement d'une agroforesterie dont les bases d'action devront être:

- une connaissance scientifique, pratique et technique
- la promotion de l'arbre dans le système de production rurale
- la prise en compte dans les aménagements des aspects culturels et traditionnels, économiques et sociaux, afin d'embrasser les besoins des populations dans leur globalité,
- de renforcer des politiques de développement rural intégré et de promotion et reconstitution d'un paysage agraire arboré,
- de procéder à la révision des codes forestiers pour prendre en compte les aspirations des populations, les responsabiliser davantage dans la gestion des ressources naturelles renouvelables de leurs terroirs, garantir la propriété des boisements communautaires et privés,
- d'harmoniser progressivement la législation forestière dans l'ensemble des Etats membres du CILSS et d'établir des cadres de coopération bilatérale en matière forestière,
- que soit poursuivie la mise en oeuvre des reboisements industriels parallèlement au développement de l'agroforesterie.

Considérant que la formation actuelle des cadres forestiers est peu adaptée à la promotion de l'agroforesterie,

le Séminaire recommande:

- de réviser les programmes de formation des agents techniques de développement rural de manière à les préparer à des tâches d'animateurs et de vulgarisateurs des nouvelles techniques agroforestières,
- de procéder à l'introduction intégrale ou adaptée du syllabus dans le curriculum des établissements de formations forestières et d'organiser des stages de recyclage pour tous les agents travaillant en milieu rural,
- que soit poursuivie la mise en oeuvre des reboisements industriels.

Considérant qu'une des préoccupations essentielles qui ont prévalu à la création du CILSS est la lutte contre la désertification et la réalisation de l'autosuffisance alimentaires dans les pays du Sahel et en se félicitant des efforts déjà entrepris par le CILSS dans la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement des actions forestières,

le Séminaire recommande au CILSS:

- d'encourager les Etats membres à adopter des politiques agroforestières dans leurs programmes de développement rural pour concilier les impératifs de lutte contre la désertification et d'autosuffisance alimentaire,
- d'encourager les agences de coopération bilatérale et multilatérale à soutenir les efforts des pays du CILSS dans la réalisation d'un développement social, économique et écologique équilibré, faisant le pont entre les impératifs de production à court terme et la conservation du milieu naturel à long terme,
- de faire passer une résolution du Conseil des Ministres sur l'introduction de l'approche agroforestière (syllabus) dans la définition du programme de formation des agents de développement rural,
- d'organiser des séminaires nationaux d'orientation à la demande des Etats.

Considérant l'importante contribution des pays donateurs au développement économique et social des pays du Sahel par le financement de plusieurs Projets Agricoles, Forestiers et d'Elevage,

Le Séminaire recommande à la Communauté Internationale d'encourager et de soutenir les efforts d'organisation des séminaires nationaux.

IX COMMUNIQUE FINAL

Un séminaire sur le thème: "Elaboration d'une filière de formation de cadres techniques, moyens en agroforesterie" s'est tenu au Centre Agrymet du CILSS à Niamey du 23 mai au 7 juin 1983.

Organisation du Séminaire

Le Séminaire a été organisé par l'équipe Ecologie Forêt du Secrétariat exécutif du CILSS sur financement de l'U.S.A.I.D. et a bénéficié de l'assistance technique des organismes suivants:

SECID/ETMA - FAO - ICRAF - Euro-Action de Haute-Volta et CARE-Niger.

Le séminaire a également bénéficié de l'appui constant du gouvernement du Niger, pays hôte.

Sept pays membres du CILSS ont envoyé des participants, des animateurs et des encadreurs. Ce sont: la Gambie, La Haute-Volta, le Mali, le Niger, la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad.

Déroulement du Séminaire

Le Séminaire s'est déroulé en 4 phases dont 3 ont été consacrées

- à des exposés et discussions en plénière
- à des travaux de groupe et
- à une visite sur le terrain dans les départements de Maradi, Dosse et Tahoua.

La quatrième phase a été réservée à la rédaction du syllabus par un groupe désigné par le Séminaire.

Contenu du Séminaire

Dans une première phase, le Séminaire a essayé d'établir un bilan de l'agroforesterie au Sahel. Après avoir constaté l'importance des ressources forestières dans l'économie rurale et dans la vie des sahéliens tout en regrettant leur régression qualitative et quantitative, le Séminaire a:

- précisé le concept d'agroforesterie dans les pays sahéliens, tenant compte des régions écologiques variées concernées et des activités subséquentes,
- apprécié l'existence d'une agroforesterie traditionnelle basée sur la jachère, la protection d'espèces forestières améliorantes, fourragères ou productives sur les terres de culture,
- conclu à l'insuffisance de cette forme traditionnelle face aux fortes pressions exercées sur les ressources et aux conflits sur l'occupation de l'espace en relation avec la démographie et l'émergence de l'économie de marché.

Dans une deuxième phase, le Séminaire a analysé les éléments d'application de l'agroforesterie qui sont essentiellement: la formation, la vulgarisation et la réglementation.

La Formation

Elle concerne aussi bien les formateurs, c'est à dire les Agents de l'encadrement que les populations rurales elles-mêmes.

- Pour l'encadrement, la formation sera assurée au moyen du syllabus,
- Pour les populations rurales, elle sera réalisée par le développement de l'audio visuel, l'alphabétisation fonctionnelle et la formation technique des jeunes.

La Vulgarisation

L'agroforesterie n'est pas un domaine réservé aux forestiers. Toutes les structures d'encadrement du monde rural sont intéressées et doivent conjuguer leurs efforts pour son développement. L'objectif de la vulgarisation est le transfert progressif et simple au niveau du paysan des techniques nouvelles de gestion des ressources naturelles pour lui permettre de maintenir son environnement stable avec une productivité élevée.

La coordination des actions et la flexibilité des structures d'encadrements doivent permettre d'arriver à de bons résultats. L'auto-encadrement des populations rurales étant la finalité des actions de vulgarisation.

Enfin la vulgarisation doit s'appuyer sur les structures traditionnelles pour faire adhérer les populations aux innovations.

La Réglementation

L'objectif de la réglementation étant la pérennité des ressources et la conservation des espèces en voie de disparition, il est certain qu'on ne peut y arriver que si les populations ont une grande part de responsabilité dans la gestion de leur environnement et des ressources naturelles renouvelables.

Les dispositions réglementaires doivent être alors réaménagées dans le sens de la

- limitation de l'attribution de permis d'exploitation des ressources des communautés,
- la constitution d'un domaine boisé villageois en donnant la garantie de la propriété aux populations et collectivités qui ont réalisé des reboisements,
- codification de l'utilisation des espaces en tenant compte des aspirations et des besoins des populations.

Dans une troisième phase, le Séminaire a tenté de définir les tâches futures et de dégager les objectifs, les orientations, la stratégie d'intervention et les moyens à mettre en oeuvre aux points de vue socio-économique, politique et institutionnel, technique législatif et sur le plan de la formation en vue de la promotion de l'agroforesterie.

Un rapport de synthèse des travaux a été adopté ainsi que des recommandations aux Pays membres du CILSS, aux Donateurs et aux Organisations d'assistance technique pour la promotion en agroforesterie au Sahel.

Les participants félicitent le CILSS de son initiative de convoquer ce séminaire et le remercient de sa bonne organisation. Ils remercient tout particulièrement l'U.S.A.I.D. et SECID/ETMA pour le financement du Séminaire et leur disponibilité d'apporter leur concours à l'organisation des séminaires Nationaux d'Orientation du programme de formation de cadres forestiers sahé- liens en agroforesterie.

Ils associent à ces remerciements la FAO - l'ICRAF - EURO-Action de Haute-Volta et CARE-Niger pour leur assistance technique.

Les Participants se félicitent de l'ambiance d'amitié et de fraternité qui a régné durant les travaux du Séminaire et qui a permis son bon déroulement et sa réussite.

Fait à Niamey, le 7 juin 1983

LE SEMINAIRE